

Affaire traitée par  
Révision/ACO/JBE  
1/1

Au Conseil régional de l'

**Association SSR Suisse Romande**  
(anc. Radio-Télévision Suisse  
Romande (RTSR))

**Lausanne**                      **2022**

Lausanne, le 10 mars 2023/hl

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, que nous reproduisons en annexe, dont :

- le total du bilan s'élève à Fr.    1'841'651.00

et dont :

- le compte de résultat présente pour  
l'exercice 2022 un bénéfice de Fr.        104'506.68

porté en augmentation du résultat reporté, qui passe ainsi de Fr. 549'267.82 à Fr. 653'774.50 au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité régional, alors que notre mission consiste à les contrôler et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

**Ofisa Berney Associés SA**

Annexe : Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

# Association SSR Suisse Romande

## BILAN

<i>CHF</i>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Débiteur SSR (DG)	1 836 631.85	1 895 919.25
TVA débiteur	5 019.15	11 230.75
Comptes de régularisation actif	-	20 553.55
<b>Actifs circulants</b>	<b>1 841 651.00</b>	<b>1 927 703.55</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>1 841 651.00</b>	<b>1 927 703.55</b>
Créancier RTS	1 152 432.00	1 270 710.60
Comptes de régularisation passif	22 393.71	24 840.00
C/C RTS (pmt TVA)	13 050.79	62 331.58
Dette RTS à court terme	-	20 553.55
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>1 187 876.50</b>	<b>1 378 435.73</b>
Résultat reporté	549 267.82	533 058.04
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>104 506.68</b>	<b>16 209.78</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>653 774.50</b>	<b>549 267.82</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>1 841 651.00</b>	<b>1 927 703.55</b>

Lausanne, le 01.03.2023

# Association SSR Suisse Romande

## COMPTE DE RESULTAT

<b>CHF</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Attribution / recettes	1 193 000.00	1 193 000.00
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 193 000.00</b>	<b>1 193 000.00</b>
Prestations de tiers	4 100.00	4 200.00
Charges de personnel	523 352.86	599 482.45
Charges d'exploitation	561 040.46	573 107.75
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 088 493.32</b>	<b>1 176 790.20</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>104 506.68</b>	<b>16 209.80</b>

Lausanne, le 01.03.2023